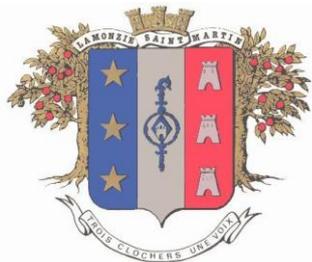


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 février 2020**

Le onze février deux mille vingt à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Etaient présents :

Jean-Jacques BORSATO - Carine CELERIER - Jean-Pierre FRAY - Catherine LAROCHE - Natacha MURAT-GEVRIN - Bernard LESTANG - Marie José PILON – Françoise PAUTY - Jean-Pierre MAUVAIS – Isabelle HIERNARD – Benoît LASSERRE LARGE- Nadine RENAUD- Jacques RODRIGUEZ
Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Yannick SOUVETRE à Thierry AUROY PEYTOU
Xavier FAURE à Jean-Pierre FRAY
Patricia GREGORI à Jean Pierre MAUVAIS
Jean Claude DEGAUGUE à Catherine LAROCHE

Absents :

Kathia VALETTE

Secrétaire de séance: Benoît LASSERE LARGE

Convocation envoyée le :

Date d'affichage de l'ordre du jour :

Vu l'Ordre du jour

	<u>PROCES VERBAL</u>
	Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2019
	<u>ORDRE DU JOUR :</u>
	Finances
	1. Approbation du Compte de Gestion 2019 (Budget principal et budget annexe assainissement)
	2. Budget principal : approbation du compte administratif 2019
	3. Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2019
	4. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2019
	Affaires juridiques
	5. Bail médecin libéral
	Affaires générales
	6. Délibération autorisant l'accès d'un propriétaire à l'arrière d'un terrain
	7. Délibération inscription sur monument aux morts
	Intercommunalité
	8. Approbation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	Décisions du Maire
	Questions diverses

Approbation du dernier conseil municipal du 11 décembre adopté à l'unanimité

Point rajouté à l'ordre du jour

- Questions diverses : 9. Délibération enfouissement des réseaux

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif ;

Le Conseil Municipal est invité à procéder, dans un premier temps, à l'examen et au vote du compte de gestion du budget général de la commune ; Il n'y'a plus de budget assainissement, transféré au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

FINANCES

1. Approbation du Compte de Gestion 2019 (Budget principal et assainissement)

Rapporteur Monsieur le Maire

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur de Bergerac.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour les mêmes exercices.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Budget principal : approbation du compte administratif 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif a pour objet de retracer l'exécution des différentes décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice : budget primitif (voté en avril 2019 et décisions modificatives).

Il a pour vocation, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent,
- de dégager les taux de réalisation.

L'exercice 2019 était marqué par 2 grandes orientations politiques :

- **Finir les équipements structurants : travaux, salle omnisports, transformation d'une maison d'habitation en cabinet médical,**
- **Construire le Lamonzie de demain avec le maintien d'une réserve foncière.**

Ne pouvant participer au vote, le Maire doit se retirer.

Le Conseil Municipal doit donc désigner un élu pour présider l'assemblée en son absence.

M. MAUVAIS est désigné en sa qualité de conseiller municipal doyen;

Résultats financiers de l'année :

1) LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2019 de la section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 266 094.02 €, déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT
REALISATIONS 2019

DEPENSES	1 187 071,35 €
RECETTES	1 406 022,81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	218 951,46 €
Résultat N-1	809 814.88 €

A - Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019	% taux d'exécution ca 2018/ca 2019	% taux d'exécution BP 2019/ CA 2019	Part des recettes générales
013 atténuations de charges	26 226,09 €	5 000,00 €	17 408,77 €	-33,62%	348,18%	1,24%
70 Produits des services	87 767,45 €	71 300,00 €	94 164,33 €	7,29%	132,07%	6,70%
73 Impôts et taxes	749 601,79 €	693 366,00 €	765 053,35 €	2,06%	110,34%	54,41%
74 Dotations subventions	437 226,34 €	395 104,00 €	446 539,11 €	2,13%	113,02%	31,76%
75 Autres produits de gestion courante	34 387,68 €	45 500,00 €	47 510,37 €	38,16%	104,42%	3,38%
76 Produits financiers	2 006,00 €	- €	1 707,00 €	-14,91%		
77 Recettes exceptionnelles	9 876,82 €	- €	10 926,07 €	10,62%	!	0,78%
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 347 092,17 €	1 210 270,00 €	1 383 309,00 €		114,30%	98,38%
002 Excédent Fonct N-1		809 814,88 €	- €		0,00%	0,00%
042 Opérat de transfert		22 713,81 €	22 713,81 €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		832 528,69 €	22 713,81 €		2,73%	1,62%
TOTAL GENERAL	1 347 092,17 €	2 042 798,69 €	1 406 022,81 €	4,37%	68,83%	100,00%

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 406 022.81 € sont en hausse de 4.37 % par rapport à au CA 2018.

Les atténuations de charges (17 408.77 € contre 26 226.09 € en 2018) regroupent les remboursements sur rémunérations (risque maladie et contrats aidés). Elles sont en baisse de 33.62 % car moins d'arrêts maladie sont enregistrés cette année et fin de carrière d'un agent titulaire.

Les ventes de produits et prestations de services ont progressé de 7.29 % Cette augmentation est due en grande partie à la hausse de fréquentation de la cantine. Cet article regroupe les opérations de régie.

Les impôts et taxes comprennent les produits des « taxes ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), et diverses taxes indirectes telles que les droits de mutation et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles. Ce poste budgétaire constitue l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (54.41 %).

Les dotations et subventions constituent, avec 446 539 € contre 437 226.34 € en 2018, la deuxième source de financement de la section de fonctionnement (31.76 % des recettes réelles de fonctionnement).

Les autres produits de gestion courante (47 510.37 €) augmentent de 38 % en raison du volume de la hausse des locations des nouveaux loyers (médecin, commerces)

Les opérations d'ordre de transfert , regroupent principalement les travaux en régie effectués par le service technique (entretien des bâtiments). Il n'y en a pas eu en 2017, ni en 2018 mais en 2019, à la suite des différents travaux organisés par le service technique au cabinet médical ou au bloc commercial, il convient d'enregistrer cette opération pour un montant de 22 713.81 €
L'intérêt de cette écriture comptable des travaux en régie est de permettre le remboursement de la TVA sur ces opérations, celles-ci apparaissant également en dépenses d'investissement.

B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019	% taux d'exécution ca 2018/ca 2019	% taux d'exécution BP 2019/ CA 2019	Part des recettes générales
011 charges à caractère général	299 456,79 €	374 175,93 €	317 226,10 €	5,93%	84,78%	26,72%
012 charges de personnel	525 589,99 €	644 706,53 €	575 411,47 €	9,48%	89,25%	48,47%
014 atténuation de produits	42 720,00 €	43 170,00 €	43 133,00 €	0,97%	99,91%	3,63%
65 autres charges de gestion courante	188 511,82 €	202 295,00 €	202 191,47 €	7,26%	99,95%	17,03%
66 charges financières	24 591,33 €	48 277,49 €	48 277,49 €	96,32%	100,00%	4,07%
67 charges exceptionnelles	128,00 €	900,00 €	831,82 €	549,86%	92,42%	0,07%
SOUS TOTAL	1 080 997,93 €	1 313 524,95 €	1 187 071,35 €	9,81%	90,37%	100,00%
023 Virement section Investissement		728 773,74 €	- €		0,00%	0,00%
022 Dépenses imprévues		500,00 €	- €		0,00%	0,00%
SOUS TOTAL		729 273,74 €				
TOTAL GENERAL	1 080 997,93 €	2 042 798,69 €	1 187 071,35 €	9,81%	58,11%	100,00%

Les dépenses du compte administratif ont augmenté entre 2018 et 2019 de 106 073.42 € soit 9.81 %

Les principales explications :

- *Fonctionnement de la salle omnisports (eau, chauffage à granules)*
- *Augmentation des charges du personnel de + 49 821.348 € par rapport à 2018 (recrutement d'un apprenti en cuisine + un contrat aidé à la jeunesse). A rajouter le remplacement d'un agent à mi temps sur les ¾ de l'année.*
- *aux remplacements de l'année, dont 2 sur des remplacements de longue maladie*
- *Il n'y a pas eu d'augmentation de régime indemnitaire pour les agents à l'exception du responsable du restaurant scolaire.*
- *Les frais de fonctionnement du CCAS sont à la hausse. 10.05 € / an/ habitant soit une revalorisation de 1.29 €*

Les charges à caractère général regroupent les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (primes d'assurances, frais d'affranchissement, locations de matériels, prestations de services en tout genre, etc. ...). Ces dépenses ont augmenté par rapport à 2018 de 17 769 €

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité et représentent 48.47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation inclut :

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité, avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
- la prise en charge de la rémunération des agents en CUI, compensée par une aide de l'Etat en recette ;
- la prise en charge de la hausse des charges du personnel
- des frais de salaire à payer aux agents en arrêt longue maladie
- aux remplacements de l'année, dont 2 sur des remplacements de longue maladie
- aux heures supplémentaires

- à l'inscription du RIFEESP

Les autres charges de gestion courante (202 191.47€) sont composées des indemnités des élus, de contingents et participations obligatoires (contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux syndicats intercommunaux) et des subventions accordées aux associations locales. Elles progressent de 7.26 % par rapport à 2018 en raison de la hausse des contributions aux organismes de regroupement , de la hausse de la participation au CMAS et de la contribution au service d'incendie et du contrat temps libre avec la mairie de Gardonne. Légère hausse des frais de la participation SPA.

Les charges financières sont en augmentation (emprunt salle omnisports).

Les charges exceptionnelles correspondent à un titre annulé pour la cantine car adressé au nom de la mère et non du père (parents séparés).

2) LA SECTION INVESTISSEMENT

A titre d'information, présentation des restes à réaliser

RECETTES D'INVESTISSEMENT ATTENDUES

Articles	Libellé	Montant
1323	Contrat objectif salle omnisports	318 845,00 €
1328	Enveloppe parlementaire salle omnisports	7 000,00 €
1341	DETR 2018 Salle omnisports tranche 1	169 699,50 €
1385	Fonds de concours CAB	34 880,00 €
	TOTAL RAR	530 424,50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES

Article	Objet dépense	Montant TTC
2313	Honoraires archi Salle omnisport	6 903,78 €
	Total	6 903,78 €

A - Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019	% taux d'exécution ca 2018/ca 2019	% taux d'exécution BP 2019/ CA 2019	Part des recettes générales
10 Dotations fonds divers et réserves	170 118,48 €	182 713,81 €	395 429,73 €	132,44%	216,42%	76,18%
13 Subventions d'investissement	21 300,00 €	530 424,80 €	1 500,00 €	-92,96%	0,28%	0,29%
16 Emprunts	1 126 541,61 €	1 620,00 €	18 900,00 €	-98,32%	1166,67%	4,47%
27 GFP de rattachement	6 350,00 €	7 000,00 €	6 934,00 €	9,20%	99,06%	1,64%
SOUS TOTAL	1 324 310,09 €	721 758,61 €	422 763,73 €	-68,08%	58,57%	81,44%
001 solde d'exécution d'investi reporté		237 475,14 €	- €			
021 virement de la section fonctionnement	590 451,69 €	728 773,74 €	- €	100,00%	0,00%	0,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre se		- €	- €			0,00%
041 Opéra Patrimoniales		96 339,63 €	96 339,63 €			
SOUS TOTAL		1 062 588,51 €	96 339,63 €		9,07%	18,56%
TOTAL GENERAL	1 324 310,09 €	1 784 347,12 €	519 103,36 €	-60,80%	29,09%	100,00%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 519 103.36 € (taux de réalisation de - 60,80 % par rapport au prévisionnel)

A noter, que le solde d'exécution n'est pas reporté dans le CA

Il n'y a pas de virement de la section de fonctionnement

B - Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019	% taux d'exécution ca 2018/ca 2019	% taux d'exécution BP 2019/ CA 2019	Part des recettes générales
16 Emprunts	66 832,27 €	847 293,27 €	125 187,44 €	87,32%	14,77%	16,56%
204 sub équipement versé		74 809,48 €	40 816,07 €			
21 immobilisations corporelles	250 107,14 €	254 705,47 €	254 691,19 €	1,83%	99,99%	33,70%
23 immobilisations en cours	1 980 610,70 €	488 485,46 €	216 050,07 €	-89,09%	44,23%	28,59%
SOUS TOTAL	2 297 550,11 €	1 665 293,68 €	636 744,77 €	-72,29%	38,24%	84,25%
040 Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	22 713,81 €	22 713,81 €		100,00%	3,01%
041 Opérations patrimoniales		96 339,63 €	96 339,63 €		100,00%	12,75%
SOUS TOTAL		119 053,44 €	119 053,44 €			
TOTAL GENERAL	2 297 550,11 €	1 784 347,12 €	755 798,21 €	-67,10%	42,36%	100,00%

16- Emprunts : les emprunts n'apparaissent pas en totalité car le remboursement des emprunts courts et moyens termes ne sont pas intervenus en 2019. Ils doivent intervenir au moment où la commune percevra les subventions et la FCTVA. A noter qu'en 2020, le virement de la FCTVA permettra de solder l'emprunt court terme.

204- dépenses de travaux d'électrification (sde 24)

21 - immobilisations corporelles

Les principales dépenses d'équipement 2019 sont les suivantes :

	2019	2018
21312 - Bâtiments scolaires (grillage, interphone, porte toilette)	4 814,21 €	15 563,32 €
21318 - Autres bâtiments publics (travaux maison médicale, inter, kiné et la clim du gite)	161 121,12 €	67 539,13 €
2138 - Autres constructions (hangar à tabac, travaux à la pizzeria)	33 355,20 €	63 299,50 €
2152 - Installations de voirie (parking de l'école)	21 709,20 €	
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques (défébrilateur et aspirateur salle omnisports, tondeuse, etc)	20 730,80 €	26 103,10 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique (tablettes élus)	258,00 €	2 880,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles (laveuse balayeuse)	12 702,66 €	27 130,90 €

2313 - Constructions (salle omnisports)	216 050,07 €	1 966 533,31 €
--	--------------	-----------------------

23- fin des travaux de la salle omnisports

3-Le remboursement de la dette s'élève à un montant de 125 187.42 € en 2019

1641-capital	2018	2019	2020
prêt de compactage	48 146,51 €	48 989,74 €	49 847,74 €
tracteur case	5 951,46 €		
tracteur John Deer	4 250,00 € (emprunt terminé)	4300 (nouvel emprunt)	4300
voirie réseau fossé	5 165,42 €		
Salle Omnisport Caisse des Dépôts		35 963,10 €	36 545,71 €
Prêt groupé long terme C.E (20 ans)		35 934,58 €	36 509,38 €
Prêt Moyen terme C.E (3 ans)		0,00 €	0,00 €
Prêt Court terme C.Epargne			194 361,00 €
Réalisation du prêt			
Prêt Moyen terme C.Epargne			530 424,00 €
	63 513,39 €	125 187,42 €	851 987,83 €

66- intérêts	2018	2019	2020
prêt de compactage	18 669,97 €	17 826,74 €	16 968,74 €
tracteur case	189,26 €		0
tracteur John Deer	0,00 €		0
voirie réseau fossé	230,89 €		
Salle Omnisport Caisse des Dépôts		13 333,78 €	12 751,17 €
Prêt groupé long terme C.Epargne		13 128,64 €	12 553,86 €
Prêt Moyen terme C.Epargne		3 288,63 €	3 288,63 €
Prêt Court terme C.Epargne		699,70 €	699,70 €
échéance 2016 compactage			
	19 090,12 €	48 277,49 €	46 262,10 €

Conclusion : Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau. La collectivité continue à dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui lui assure une marge de manœuvre pour assurer les investissements engagés et une provision pour autres travaux.

Toutefois, seule une évolution maîtrisée des charges comparativement aux produits permettra de maintenir à l'avenir cet avantage tout en anticipant le remboursement des prêts contractés à courts termes et à moyens termes.

- Eviter les dépenses spontanées et non prévues
- Recrutement d'emploi long non projeté

Le conseil devra réactiver ses commissions de travail pour mieux travailler les dossiers, rechercher les financements préalables avant de débiter les travaux. Eviter le point à temps

En effet, le poids des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges financières) reste élevé mais maîtrisé, alors que les marges de manœuvre fiscales sont limitées. Depuis 4 ans, un travail de fond sur les charges de personnel est effectué et a permis de limiter les heures des agents contractuels pour favoriser des postes de titulaires tout en maintenant une masse salariale cohérente pour le territoire. Par ailleurs, la mise en place du RIFSEP (ancien régime indemnitaire) oblige l'inscription maximum des régimes indemnitaires prévus. L'arrivée de 2 contrats aidés en 2019 a augmenté la masse salariale sans être prévu au moment du budget.

Le solde net positif de trésorerie reste un élément fort de la gestion municipale.

Le compte administratif, relevant de l'ordonnateur, et le compte de gestion, produit par la Trésorerie, sont égaux en tous points au titre de l'exercice 2019.

Le budget reflète la volonté de la commune de maîtriser des charges dans un contexte difficile, avec un développement des investissements qui se poursuit.

L'affectation s'est faite dans un souci de prudence et de réalisme, veillant à conserver une marge de manœuvre en fonctionnement pour les 3 années à venir. L'année 2018/2019 a été marquée par une priorité donnée aux projets structurants et à l'augmentation de l'auto financement au vu de la construction de la salle omnisports. 2020 et 2021 verront ainsi de nouvelles charges de fonctionnement inscrites sur le budget définies à ce jour à hauteur de 50 000 €.

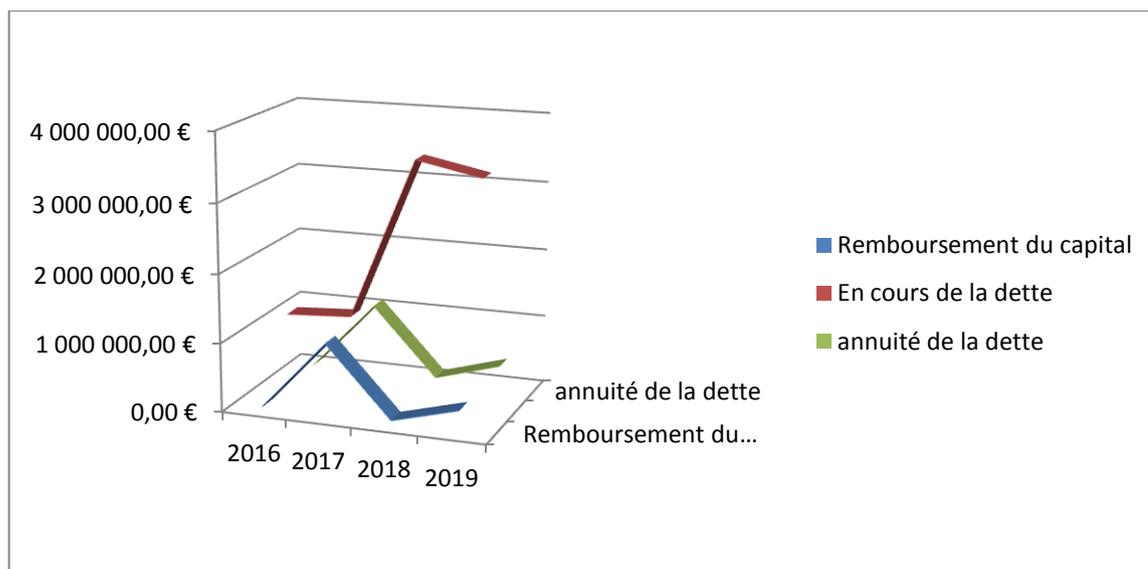
Pour une meilleure articulation des budgets investissements, la commune doit approfondir ses plans de financements, ses calendriers de réalisations.

Depuis le 1er janvier 2020, le budget annexe assainissement est transféré de droit auprès de la Communauté D'Agglomération Bergeracoise.

Enfin, les travaux effectués (salle omnisports, cabinet médical, commerces) portent l'encours de la dette à 3 340 255.41 €. Cet endettement est très élevé tant que les emprunts à courts termes et moyens termes ne seront pas remboursés et représente 1310 €/ habitant contre une moyenne de commune de même strate à 720 € / habitant. Cet endettement baissera dans 2 ans après le remboursement du dernier prêt. A ce jour, 13.3 années sont nécessaires pour envisager que la commune retrouve un désendettement total.

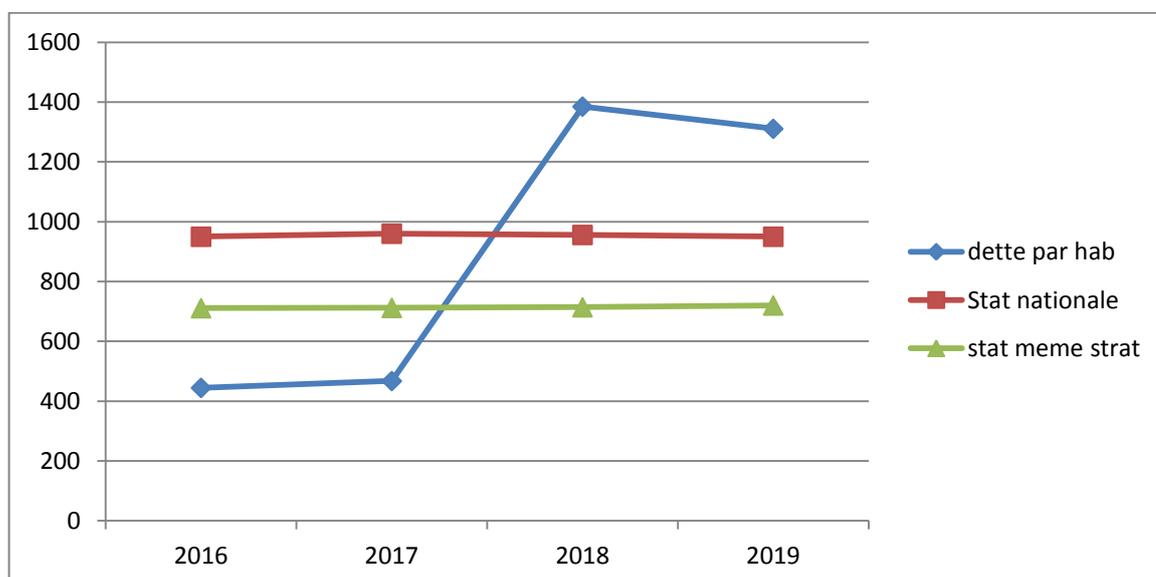
Etat de la dette

	2016	2017	2018	2019
Remboursement du capital	37 330,00 €	1 068 410,00 €	63 510,00 €	321 563,00 €
En cours de la dette	1 132 780,00 €	1 190 910,00 €	3 529 500,00 €	3 340 255,41 €
annuité de la dette	80 350,00 €	1 087 330,00 €	88 100,00 €	367 825,93 €



Dette par habitant

	2016	2017	2018	2019
dettes par hab	444,57 €	467,39 €	1 385,20 €	1 310,93 €
Stat nationale	950,00 €	960,00 €	956,00 €	950,00 €
stat meme strat	711,00 €	712,00 €	714,00 €	720,00 €



Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de Lamonzie-Saint-Martin évalue le rapport entre l'encours de la dette de Lamonzie-Saint-Martin et son épargne (sa capacité d'autofinancement). Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne soit 13.3 ans sont à prévoir

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte de gestion de la commune pour les mêmes exercices.
--

DIT que le compte administratif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
--

3. Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2019

Rapporteur : M. le Maire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° cpte	Libellé des comptes	Réalisé 2018	B.P. 2019	CA 2019
001	Report			
011	CHARGES GENERALES	12 119,70	14 444,08	13 275,76
6061	Fournitures non stockables	241,29	300,00	68,09
611	Contrat de prestation de service	0,00	100,00	250,88
613	Locations droits de passage et véhicule	788,10	1 000,00	818,22
61523	entretiens et réparations réseaux	11 090,31	13 044,08	11 398,57
623	Parutions journaux	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires		0,00	740,00
66	CHARGES FINANCIERES	25 558,22	25 000,00	24 910,12
66111	Intérêts des emprunts et dettes	25 558,22	25 000,00	24 910,12
6688	Frais de dossiers réalisation prêt		0,00	0,00
DEPENSES REELLES		37 677,92	39 444,08	38 185,88
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	0,00	38 513,92	0,00
023	Virement à l'investissement	0,00	38 513,92	0,00
042	OPERAT. ORDRE TRANSFERT	23 502,00	27 872,00	27 872,00
6811-042	Dotations aux amortissements	23 502,00	27 872,00	27 872,00
DEPENSES D'ORDRE		23 502,00	66 385,92	27 872,00
TOTAL DEPENSES		61 179,92	105 830,00	66 057,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° cpte	Libellé des comptes	Réalisé 2018	B.P. 2019	CA 2019
001	RESULTAT inv REPORTE	0,00		
70	PRODOTS GESTION COURANTE	53 402,59	55 000,00	76 757,96
70613	Participation pour ass collectif		0,00	29 500,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	53 402,59	55 000,00	47 257,96
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS	6 701,00	37 607,00	11 607,00
74	Subventions d'exploitation	6 001,00	6 000,00	11 607,00
741	Primes d'épuration		11 607,00	
748	virement de la section du BP			
7588	participation aux tvx de raccordement	700,00	20 000,00	0,00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES	60 103,59	92 607,00	88 364,96
76	PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00
042	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 023,00	13 223,00	11 204,00
7588	autres			
777	Quote part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	17 023,00	13 223,00	11 204,00
	RECETTES REELLES	17 023,00	13 223,00	11 204,00
	TOTAL RECETTES	77 126,59	105 830,00	99 568,96

DEPENSES INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2018	CA 2018	bp 2019 DM	CA 2019
001 Report		38767,61 €	66 038,02 €	66 038,02 €
16 Emprunts		20 820,76 €	21 470,00 €	21 468,86 €
21 Travaux		- €	- €	- €
23 immobilisations en cours		22 387,58 €	440 000,00 €	17 449,00 €
SOUS TOTAL		43 208,34 €		
1391-040 Amortissements		17 023,00 €	13 223,00 €	11 204,00 €
13111 subv d'équipement agence eau			11 607,00 €	11 607,00 €
SOUS TOTAL 040 Op d'ordre		17 023,00 €		
1		- €		
TOTAL GENERAL		98 998,95 €	552 338,02 €	127 766,88 €

RECETTES INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	PREVISIONS BP + DM 2018	CA 2018	bp 2019	CA 2019
1068 Dotations fonds divers et réserves		6 523,93 €	15 946,67 €	15 946,67 €
16 Emprunts		- €	440 000,00 €	370 000,00 €
13 Subventions d'investissement		2 935,00 €	- €	- €
10222 fctva			30 005,43 €	- €
SOUS TOTAL		9 458,93 €	485 952,10 €	385 946,67 €
021 virement du section ass fonction		- €	38 513,92 €	- €
28156-040 Dotations aux amortissements		23 502,00 €	27 872,00 €	27 872,00 €
SOUS TOTAL		23 502,00 €	66 385,92 €	27 872,00 €
TOTAL GENERAL		32 960,93 €	552 338,02 €	413 818,67 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte de gestion de la commune pour les mêmes exercices.

DIT que le compte administratif du budget annexe visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

BUDGET GENERAL

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS	REALISATIONS
2019	2019

DEPENSES	1 187 071,35	755 798,21
RECETTES	1 406 022,81	519 103,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	218 951,46	-236 694,85

EXCEDENT REPORTE N-1	809 814,88	237 475,14
-----------------------------	------------	------------

DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	1 028 766,34	780,29

Affectation des résultats au budget 2020 :

Compte 1068 de la section d'investissement		0,00
Compte 002 de la section de fonctionnement		1 028 766,34 €
Compte 001 de la section recette investissement		780,29 €

budget assainissement

AFFECTATION DES RÉSULTATS

	FONCTIONNEMENT REALISATIONS 2019	INVESTISSEMENT REALISATIONS 2019
--	--	--

DEPENSES	66 057,88	61 728,86
RECETTES	99 568,96	413 818,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 511,08	352 089,81

EXCEDENT REPORTE N-1	0,00	0,00
DEFICIT REPORTE		66 038,02

DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	33 511,08	286 051,79

<i>Affectation des résultats au budget 2020:</i>	
Compte 1068 de la section d'investissement	0,00
Compte 002 de la section de fonctionnement	33 511,08
Compte 001 de la section recette investissement	286 051,79 €

Récapitulatif à inscrire au BP 2020

Compte 1068 de la section d'investissement	0,00
Compte 002 de la section de fonctionnement	1 062 277,42 €
Compte 001 de la section recette investissement	286 832,08 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe assainissement et du budget principal pour l'exercice 2019.

DIT que l'affectation récapitulative à inscrire au BP 2020, incluant l'inscription de la dépense assainissement n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRES JURIDIQUES

5. Signature d'un bail professionnel : Médecin LIBERAL

Rapporteur : Jean Pierre FRAY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de Commerce,

Vu la Délibération n°29-2019 pour l'ouverture de la Maison Médicale et Baux Professionnels en date du 3 juillet 2019,

Il convient d'apporter un complément à cette délibération pour les motifs suivants:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux cabinets situés au rez de chaussé de la maison médicale seront loués à partir du 1er avril 2020 pour l'installation d'un médecin généraliste et d'une secrétaire médicale.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, un bail professionnel sera conclu pour l'activité de médecin généraliste et secrétaire médicale.

Le bail professionnel est conclu pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2020.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros hors charges pour les deux cabinets. Les charges révisibles en fin d'année s'élèvent à 85 € par mois.

Un dépôt de garantie de 500 euros correspondant à un mois de loyer devra être versé.

La révision du loyer interviendra chaque année à la date d'anniversaire du bail. L'indice de référence pour la révision sera l'indice des loyers des activités tertiaires.

Monsieur le Maire indique que deux mois de gratuité sont alloués soit du 1^{er} avril 2020 au 30 mai 2020. La première échéance du loyer interviendra le 1^{er} juin 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail professionnel pour deux cabinets au sein de la maison médicale à destination d'un médecin généraliste et d'une secrétaire médicale

DIT que le loyer mensuel pour l'ensemble des deux cabinets sera de 500 euros, avec des charges à 85 € par mois, et qu'un dépôt de garantie sera demandé, pour un montant de 500 euros
--

ACCEPTE les deux mois de gratuité du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mai 2020, et que le premier versement du loyer s'effectuera le 1 ^{er} juin 2020

AFFAIRES GENERALES

6. Délibération autorisant l'accès d'un propriétaire à l'arrière d'un terrain

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur MALECO, riverain, sollicite la municipalité pour l'obtention d'un droit de passage l'autorisant à accéder à son terrain référencé D904 et D906 par une parcelle, propriété de la commune, référencée D965 et D907. Le riverain bénéficie d'un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule. Ce droit de passage s'exercerait exclusivement sur une bande d'une largeur de 3 mètres. La municipalité se réserve l'accès lors de manifestations municipales ou associatives.

En contrepartie, Monsieur MALECO s'engage notamment, à ce que ce passage demeure libre à toute heure du jour et de la nuit, ne soit jamais encombré et qu'aucun véhicule n'y stationne. Il s'engage à l'entretenir à ses frais exclusifs de manière à ce qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier. En outre, il s'engage à ne réaliser aucun travail qui aggraverait la situation naturelle des lieux et qui serait facteur d'un glissement de terrain.

Il est rappelé que cette délibération porte uniquement pour la famille résidant actuellement dans cette propriété. En cas de vente ou de donation, cette délibération sera caduque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
l'accord conclu entre Monsieur MALECO et la Mairie de Lamonzie Saint Martin, à titre gratuit, concernant le droit de passage précité

7. Délibération inscription sur monument aux morts

Rapporteur Monsieur le Maire

Par courrier en date du 29 janvier 2020, M. Jean Michel STROH sollicite la municipalité pour l'inscription sur le monument aux morts de la mention « mort en déportation ». M. STROH est invité par Monsieur le Maire à présenter le parcours de son grand père M. STROH Henri, déporté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire rajouter la mention « en déportation » sous le nom de M. STROH, sur le monument aux morts de la commune

INTERCOMMUNALITE

8. Approbation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité de la CAB pour l'année 2018.

Après avoir entendu M. le Maire et visionné le reportage vidéo préparé par la Communauté d'Agglomération, le conseil municipal

Valide le rapport d'activité

9. Enfouissement des réseaux basses tensions, de l'éclairage public et des réseaux de télécommunication sur la rd 936 bourg, Rieu de laysse, coté Gardonne

Rapporteur : Jean Pierre FRAY

Monsieur le Maire Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'enfouissement des réseaux basse tension et de France Télécom le long de la RD 936 dans le cadre de futurs travaux d'aménagement du Bourg de rieu de Laysse côté Gardonne,

Il rappelle que la commune de Lamonzie-Saint-Martin est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir solliciter les partenaires afférents à cette délibération lorsque les occasions se présenteront et afin qu'il puisse engager les études techniques permettant à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité des projets et de leurs inscriptions éventuelles dans les futurs programmes d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

AUTORISE le maire a effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes

DECISIONS DU MAIRE : pas de décision à inscrire

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 19 H . 30